

Séances d'information : la validation des acquis de l'expérience (VAE)



L'INFPC organise, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et les chambres professionnelles, deux séances d'information dédiées à la validation des acquis de l'expérience les 2 et 4 mars 2026.

La VAE permet de valoriser son expérience professionnelle et personnelle dans le but d'obtenir une qualification ou une validation partielle, d'accéder à un parcours de formation ou de bénéficier d'une dispense de certains cours d'un programme d'études. Les qualifications suivantes sont concernées :

- le Certificat de capacité professionnelle (CCP), le Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), le Diplôme de technicien (DT), le Diplôme de fin d'études secondaires générales et le Brevet de maîtrise
- le Brevet de technicien supérieur (BTS) uniquement en termes d'accès aux études ou d'obtention de dispenses
- les Bachelor et Master uniquement en termes d'accès aux études ou d'obtention de dispenses.

Les séances d'information se dérouleront le :

- Lundi 2 mars 2026 en français (18h00-19h00) ;
- Mercredi 4 mars 2026 en luxembourgeois (18h00-19h00)

à la Chambre des salariés 2 – 4 rue Pierre Hentges, L-1726 Luxembourg.

Elles sont organisées en présentiel et diffusées en livestream.

La participation est gratuite, l'inscription est obligatoire sur www.infpc.lu/seances-d-information/fr#vae

Plus d'informations : lifelong-learning.lu/vae